



N° 13 614*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Dénomination (pour les personnes morales) : **Les Serres du Buat**Adresse : **La Croix au Mée**Commune : **Brecey**Code postal : **50 370**

Nature des activités : Serres maraîchères

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES

| ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun | Description (1) |
|---|---|
| B1 : Avifaune commune des haies Rougegorge familier Fauvette à tête noire Mésange charbonnière Mésange bleue Moineau domestique Grimpereau des jardins Tarier pâtre | Espèces aviaires communes des haies, ayant un statut nicheur probable ou certain sur le site d'étude. Le niveau d'enjeu pour ces espèces est considéré de faible . Le projet supprimera environ la moitié des haies représentant des habitats de nidification, d'alimentation, de repos et de reproduction pour ces espèces communes, néanmoins protégées. Le projet ne prévoit aucune destruction de nids, ni de couvées, après application de la mesure de réduction d'impacts en phase travaux et la plupart des haies seront déplacées ou remplacées. Après compensation, le linéaire de haies restitué sera plus important et diversifié qu'actuellement (ration de 1.5 appliqué), passant de 2 176 ml à 3018 ml. |
| B2 : Avifaune des espaces semi-boisés lisières forestières, plaine alluviale Gobemouche gris (<i>Musicapa striata</i>) | Le Gobemouche gris est un Oiseau de plaine, il semble dépendant de milieux lui assurant une importante ressource alimentaire, composée d'insectes volants. Il a été observé au niveau du hameau devant être détruit, entraînant une perte de zone de chasse. Néanmoins, aucun signe de nidification n'a pu être observé sur le site d'étude, le projet supprimera une des zones de ressource alimentaire liée à l'activité agricole du site. La sauvegarde de la zone humide inclus au sein d'une zone à vocation écologique (6.8 ha), de ses haies bocagères et le maintien de l'activité agricole seront bénéfiques à l'espèce. |
| Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) | Espèce potentielle sur la zone d'étude. L' Hirondelle rustique recherche des endroits tels que les granges, les étables et autres bâtiments agricoles pour nicher. Exigences similaires au Gobemouche gris pour son alimentation. Elle a besoin d'espaces dégagés pour se nourrir, elle favorise donc les terres agricoles et les zones humides du site d'étude. Néanmoins, aucun signe de nidification n'a pu être observé sur le site d'étude, le projet supprimera une des zones de ressource alimentaire liée à l'activité agricole du site. La sauvegarde de la zone humide, de ses haies bocagères et le maintien de l'activité agricole seront bénéfiques à l'espèce. |
| Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) | Le Faucon hobereau est nicheur sur la zone d'étude. L'impact du projet sur le Faucon hobereau (espèce peu sensible aux activités humaines) est jugé de globalement modéré, en raison d'une perte d'habitats et d'une faible zone de chasse potentielle (15.8 ha de cultures intensives). Toutefois, ce type d'habitats n'est pas rare, notamment en secteurs Ouest, Nord, Sud également agrémentés respectivement des cours d'eau (Ruisseau du Moulinet, Oir et Sélune). Sur la zone d'étude, la zone humide et ses haies bocagères en secteur Est seront entièrement sauvegardées et gérées de façon extensive, la période de travaux se déroulera hors période de reproduction de l'espèce (du 15/03 au 15/08) de manière à ce que le projet, ne remette pas en cause l'état de conservation de ses effectifs, un nid de substitution sera installé dans un arbre de belle taille existant en secteur Sud-Ouest favorable (avant travaux). La suppression de pesticides et la densification du réseau de haies, auront des effets très bénéfiques à la survie de l'espèce. Parallèlement, un suivi écologique sur plusieurs années |

| | |
|---|---|
| | permettra d'approfondir l'écologie de ce rapace. |
| B4 : Mammifères Chiroptères | |
| Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) | <p>Un Cortège de 8 espèces de Chiroptères. La diversité spécifique dans la zone d'étude est moyenne avec 8 espèces au total. On retrouve principalement un cortège d'espèces communes de milieu semi-ouvert, avec les Pipistrelles sp., Sérotine commune, Oreillard gris et les Petits et Grands Rhinolophes en lisières bocagères, ainsi qu'une espèce forestière : la Barbastelle d'Europe. Au cours de la campagne d'écoute, des signaux de vol et de chasse ont pu être perçus. Les déplacements et la pression de chasse exercés par les chiroptères présents sur le site reste faible à très faible pour toutes les espèces, sauf pour la Pipistrelle commune pour qui, l'activité est plus modérée.</p> <p>Le projet de serres reste en dehors des boisements et n'affecte donc que peu les gîtes des espèces forestières, et les vieux bâtis agricoles n'ont pas été avérés comme fréquentés.</p> |
| Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) | |
| Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) | |
| Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) | |
| Petit et Grand Rhinolophes (<i>Rhinolophus hipposideros</i> et <i>R. ferrumequinum</i>) | |
| Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) | |
| Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>) | |
| B5 : Amphibiens | <p>Les chiroptères représentent un enjeu faible sur le site d'étude, uniquement par l'activité de type « transit/chasse » très occasionnels. Les haies bocagères arborées les plus intéressantes en termes de corridor de chasse et de déplacements seront maintenues.</p> |
| Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) | <p>La prairie pâturée et ses mares, à l'Est, (font l'objet d'une mesure d'évitement), elles concentrent l'essentiel des milieux aquatiques du site d'étude, potentiellement intéressants pour les Amphibiens. Pour 3 espèces (Crapaud épineux, Triton palmé et Salamandre tachetée), des têtards et larves ont été trouvés en plus des adultes, ce qui semble attester de l'intérêt de la zone comme site de reproduction. Les milieux aquatiques permanents et viables pour les 3 espèces précitées ont montré des indices clairs de reproduction, ils seront entièrement sauvegardés et restaurés. La présence de la grenouille agile, montre l'intérêt du réseau de haies bocagères préservées.</p> |
| Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) | |
| Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>) | |
| Grenouille verte commune (<i>Pelophylax kl. esculentus</i>) | |
| Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) | |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

| C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION * | | | |
|---|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> | Autres | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <p>Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :</p> <p>Cf. dossier paragraphe « 4.10 - Conclusion relative à l'intérêt public majeur du projet »</p> | | | |

| D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION * | |
|---|---|
| Destruction | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Implantation du projet entraînant le déplacement et la destruction de haies |
| Altération | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Implantation du projet entraînant le déplacement et la destruction de haies |
| Dégradation | <input type="checkbox"/> Préciser : |

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT LES OPERATIONS *Formation initiale en biologie Préciser :Formation continue en biologie Préciser :Autre formation Préciser :

Il est attendu que l'accompagnement scientifique des opérations dont les suivis écologiques présentés ci-après soit effectué, par du personnel qualifié de bureaux d'études en environnement ou d'associations spécialisées (mais qui n'ont pas encore été retenus à ce stade).

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : Hors période sensible pour les groupes concernés, donc hors période de reproduction/nidification (Cf. dossier paragraphe « 5.8 - Période ou dates d'intervention »)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Normandie

Départements : Manche

Cantons : Isigny-le-Buat

Communes : Isigny-le-Buat

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures

Préciser : Mesures ERCA

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Cf. dossier paragraphes « 5.10 et 5.11 - Mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre »**

Mesures d'évitement en faveur des haies et du Grand Capricorne

E1A : Sauvegarde d'éléments d'intérêt : 1 127 ml de haies (H8, H13, H18, H19, H20, H22)

E1B : Délimitation stricte des emprises

Mesures d'évitement en faveur des Amphibiens

E1A : Sauvegarde d'éléments d'intérêt : Sauvegarde de la zone humide (6,8 ha)

E1C : Installation de clôtures temporaires anti-franchissement à la fin de l'automne précédent les travaux (balisage préventif et mise en défens du chantier)

E1D : Passage d'un écologue sur site au début du chantier (balisage) et contrôles pendant toute la durée des travaux

Mesures de réduction en faveur de toutes les espèces

R3.1A : Respect des périodes de reproduction des espèces (travaux hors période du 15 mars au 15 août)

R2.1K : Respect de la trame noire (Chiroptères et petite faune ou rapace nocturnes)

R2.1F : Traitement des invasives

Mesures compensatoires en faveur des haies, Avifaune des haies et Chiroptères

C1.1A : Plantations de haies bocagères (1 891 ml en compensation d'environ 1 100 ml de haies altérées, ratio 1.7)

Mesures compensatoires en faveur des Amphibiens, bénéfiques à toutes les espèces concernées

C1.1B : Création d'une zone à vocation écologique

C1.1C : Création de mares

C2.1Ca : Rétablissement de la mare permanente (opération d'étrépage doux manuel)

C2.1Cb : Rétablissement de la mare temporaire (opération d'étrépage doux manuel)

C2.2E : Rétablissement de l'alimentation de la zone humide (fonction hydrologique)

C2.2I : Mise en place de point d'abreuvement

C3.1A : Abandon ou forte réduction de tout traitement phytosanitaire

C3.1C : Conversion d'un labour en Prairie

C3.2.A et C3.2.B : Application de la gestion différenciée de la zone humide (pâturage extensif ou fauchage tardif)

Mesures d'accompagnement

A1 : Mise en place d'un chantier vert

A2 : Assistance du Maître d'ouvrage par un écologue

Mesures d'accompagnement en faveur des espèces aviaires cibles

A3 : Mise en place d'aménagements spécifiques : Faucon hobereau, Gobemouche gris, Hirondelle rustique

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Cf. dossier paragraphe « 5.13. Protocole des interventions : modalités techniques, modalités de comptes rendus et d'enregistrement des données obtenues »**

Dans le cadre de ce dossier et au vu de la mesure compensatoire présentée auparavant, il est prévu les suivis suivants qui seront accompagnés, à chacune des années de suivi, d'un compte-rendu assorti si besoin de conseils ou recommandations :

SE1 : Suivi de la bonne mise en place des mesures écologiques. Ce suivi commence dès la phase amont, durant le chantier, jusqu'à la mise en place des équipements écologiques spécifiques (haies, nichoirs, filets de protection...)

SE2 : Suivi du rôle écologique des haies nouvellement plantées (haies de compensation), contrôle de la bonne évolution des haies plantées sur 30 ans

SE3 : Suivi de la bonne évolution et de la préservation de la zone à vocation écologique

Afin de s'assurer de l'efficacité des différentes mesures mises en place, des suivis écologiques réalisés par un spécialiste écologue seront effectués.

Ceux-ci viseront à suivre les dynamiques de recolonisation des espèces végétales, identifier les espèces animales susceptibles de fréquenter les nouveaux habitats et ceux restaurés (par le biais d'un suivi faune : Avifaune, Amphibiens, Mammifères). Les résultats seront transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département.

SE4 : Suivi de l'efficacité des équipements spécifique à la faune (nichoirs), réalisation de relevé d'indices d'utilisation.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Brécey

Le **12 03 2026**

Votre signature

